

POHER COMMUNAUTE

Date de convocation : 4 novembre 2010
Date d'affichage : 18 novembre 2010

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 27
votants : 29

**L'an deux mille dix,
le 10 novembre à dix-huit heures trente**

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

Étaient présents Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Hélène JAFFRE, Jean-Yves LE PENNEC, Rémy L'HOPITAL, Jean-Marc ANTOINE, Bernadette LARROQUE, Jo BERNARD, Henri SEZNEC, Marie-Antoinette QUILLEROU, Jacques QUILTU, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Pierrot BELLEGUIC, Brigitte VALLEE, Siméon LE BAIL, Marie-Hélène LE BIHAN, Cédric LE MOROUX, José LE CAROFF, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Joël PINSEC, Didier GOUBIL Christian LE ROUX, Viviane MOISAN, Jean-Claude LE GUELAFF

Secrétaire de séance : Siméon LE BAIL

Absents : Erwan LE BIHAN- Hélène GUILLEMOT - Michelle BOULCH- Roger LOSTANLEN

Procurations Eric LE LOUARN à Jean-Claude LE GUELAFF – Jean GRANNEC à Viviane MOISAN

Zone d'activités du Poher : Cession de terrain à Maël Ambulance

MAEL-AMBULANCE, antenne de Carhaix, occupe des bureaux en location en centre-ville. Son activité se répartit à 90% sur le transport régional et à 10% sur le transport national. 13 personnes travaillent actuellement au sein de cette entreprise.

L'entreprise souhaite acquérir un terrain de 600m² environ sur la zone d'activités du Poher. Ainsi, elle pourra bénéficier d'un espace de bureau et d'un entrepôt, adapté aux normes actuelles de son activité.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De céder à Monsieur et Madame BOURNOT, gérants de Maël-ambulance, avec faculté de substitution, une partie de la parcelle cadastrée AL407 sise sur la zone d'activités du Poher pour une surface de 600m² environ sur la base du plan-joint (surface exacte à délimiter par document d'arpentage à la charge de l'acquéreur) pour un prix de 23€ TTC/m² (conforme à l'avis des domaines ci-joint). Le prix de cession prévisionnel s'établit donc à 13 800€ TTC.

- D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Taxe d'habitation : annulation de la délibération du 30 septembre 2010

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, Poher communauté percevra, à partir de 2011, la part départementale de la taxe d'habitation (TH).

Les abattements décidés jusqu'à présent par les départements ne s'appliqueront plus et seront remplacés par ceux décidés par la commune ou par l'intercommunalité. C'est pourquoi Poher communauté a délibéré le 30 septembre 2010 pour adopter son propre régime d'abattement. A cette occasion, le conseil communautaire a choisi de reprendre la politique d'abattement mis en place par le Département, afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les contribuables. Ce choix avait pour conséquence de diminuer les recettes provenant de la taxe d'habitation pour Poher communauté.

Le Gouvernement a été alerté par l'Association des Maires de France des incidences négatives de ce transfert sur les finances locales. C'est pourquoi le Gouvernement a pris le 14 octobre 2010 la décision de proposer au Parlement une solution pour faire en sorte que la neutralité de la réforme soit assurée de façon automatique.

Le Gouvernement envisage donc « d'introduire, dans le calcul de chacun des abattements communaux et intercommunaux de taxe d'habitation, un mécanisme qui neutraliserait les effets sur les contribuables du transfert de la part départementale. Corrélativement, les variations de produit fiscal en résultant pour l'EPCI seront annulées par un ajustement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et du fonds national de garantie individuelle des ressources. »

Les intercommunalités sont donc invitées à revenir sur leur délibération instaurant le régime d'abattement avant le 15 novembre.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire de supprimer la délibération du 30 septembre 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

Arrivée de Didier GOUBIL : le nombre de présents est de 28 et le nombre de votants de 30

Décisions modificatives n°4

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2010, il est proposé au Conseil de se prononcer sur les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget principal et au budget des opérations hors taxes.

Budget des opérations hors taxes

Section d'investissement

Commerce de Cléden-Poher-Avenants commerce 1

		Dépenses	Recettes
2313-062-90	Constructions	13 000 €	
1323-062-90	Subvention département commerce de Cléden-Poher		8 804 €
1321-062-90	Subvention FISAC commerce de Cléden-Poher		4 196 €

Commerce de Cléden-Poher-Capital des emprunts-Choix d'un emprunt à amortissement constant du capital

		Dépenses	Recettes
1641-90	Capital des emprunts	3 600 €	
1321-062-90	Subvention FISAC commerce de Cléden-Poher		3 600 €

Section de fonctionnement

Taxes foncières communes de Carhaix et de Cléden :fins d'exonération

		Dépenses	Recettes
63512-90	Taxes foncières	5 000 €	
6811-90	Dotation aux amortissements matériel de boucherie	- 2 500 €	
752-90	Loyers pépinière entreprises		2 300 €
758-90	Copieur pépinière		200 €

Budget principal

Section d'investissement

Reprise sur amortissement concernant divers matériels sortis de l'inventaire

		Dépenses	Recettes
28181	Amortissements installations générales, agencements et aménagements divers	2 105.91 €	
28183	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	3 263.22 €	
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	6 303.62 €	
2181-64	installations générales, agencements et aménagements divers	-11 672.75 €	

Section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes
7811	Reprise sur amortissements		11 672.75 €
022	Dépenses imprévues	11 672.75 €	

ADOPTE A L'UNANIMITE

Autorisations de programmes – Crédits de paiement –actualisations

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification de l'autorisation de programme relative à l'aménagement du commerce/logement de Cléden-Poher .

Le plan de financement est modifié pour tenir compte

- des avenants
- des travaux complémentaires à prévoir dans le commerce 1 : 15 000€
- des subventions obtenues : DDR (18.53% plafonné à 130 000€) et Contrat de Pays (32 000€)
- de la nouvelle ventilation entre entités
- de la cession de l'espace communal en 2011

BUDGET 2010

AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT-COMMERCE/LOGEMENT DE CLEDEN-POHER

Révision n°4

DEPENSES

Libellé AP	Montant AP initiale en HT	Montant AP révisée N°2	Montant AP révisée N°3	AP révisée N°4	CP 2009 HT	CP 2010 HT	Observations
Construction des commerces/logements de Cléden-Poher	550 000 €	792 230.07 €	800 000 €	810 000 €	46 630.07 €	763 369.93 €	Soit 204 000 € en TTC
<i>BHTVA Boucherie HT</i>		172 965 €	157 600 €	178 000 €	23 315.04 €	154 684.96 €	
<i>Boulangerie HT</i>		436 165.07 €	439 300 €	444 000 €	23 315.03 €	420 684.97 €	
<i>Bppal Logement et espace communal HT</i>		183 100 €	203 100 €	188 000 €		188 000 €	
Ligne budgétaire			Montants				
2115	Acquisitions		212 700 €				
2313	Travaux, maîtrise d'œuvre et études		586 300 €				
616-90	Assurance DO		11 000 €				
TOTAL			810 000 €				

RECETTES

Libellé AP	Subventions obtenues	Emprunt	Cession espace communal	Recettes 2009	Recettes 2010	Recettes 2011
Construction des commerces/logements de Cléden-Poher	355 004 €	367 850 €	64 450		722 854 €	64 450 €
<u>Subventions commerce</u>						
<i>Etat-FISAC</i>						
<i>CG 29</i>						
<i>Etat-DDR</i>						
<i>Région</i>	32 000 €					
Ligne budgétaire			Montants			
1321	Subvention FISAC		194 700 €			
1321	Subvention DDR		119 500 €			
1322	Subvention Région		32 000 €			
1323	Subvention CG 29		8 804 €			
1641	Emprunt		367 850 €			
204	Produit de cession		64 450 €			
TOTAL			787 304 €			

Le solde de l'opération est autofinancé par Poher communauté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commission consultative du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Général du Finistère a sollicité l'AMF 29 pour désigner 3 élus titulaires et 3 élus suppléants supplémentaires pour siéger au sein de la Commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Poher communauté est sollicitée par l'AMF 29 afin d'être représentée au sein de cette commission.

Il est donc proposé au conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Poher communauté pour siéger au sein de la commission consultative du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les représentants désignés sont :

Représentant titulaire : Christian TROADEC

Représentant suppléant : Didier GOUBIL

ADOPTE A L'UNANIMITE

Motion de soutien à la candidature de Brest pour l'installation de la future Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ont fait l'objet d'une réforme adoptée en juillet dernier. Cette réforme vise à mutualiser les CCI par le biais d'une régionalisation des chambres. La CCI régionale chapeautera les CCI locales.

La Bretagne administrative compte actuellement 8 CCI (Brest, Quimper, Morlaix, Saint-Malo, Rennes, Fougères, Saint-Brieuc et Lorient).

Le lieu d'implantation de la chambre régionale n'est pas défini à ce jour. Il sera déterminé à l'issue d'une consultation des huit CCI qui donneront un avis consultatif. La décision appartiendra au gouvernement qui tranchera par arrêté ministériel.

La ville de Brest s'est portée candidate pour accueillir la future chambre régionale.

Le conseil communautaire apporte son soutien à la candidature de Brest. En effet, le poids économique de la CCI de Brest est le plus important de Bretagne en termes d'activités, de personnel, d'ingénierie et d'infrastructures. Ce choix constituerait un signe fort pour une vraie politique d'aménagement et de rééquilibrage de la Bretagne. Il dynamiserait et valoriserait l'économie de la pointe bretonne et répondrait à une logique de développement du territoire et non plus seulement administrative.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver cette motion qui sera transmise :

- à M. Jacques KUHN, Président de la CCI de Brest,
- à M. François CUILLANDRE, Maire de Brest,
- à M. Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil Régional de Bretagne,
- à M. Michel CADOT, Préfet de la Région Bretagne,
- à Mme. Christine LAGARDE, Ministre de l'économie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Jonction Port-de-Carhaix / Camping Vallée de l'Hyères

En partenariat avec le Conseil général du Finistère, il est proposé de réaliser une jonction entre Port-de-Carhaix et le camping de la Vallée de l'Hyères le long de l'axe Lorient / Roscoff. L'objectif est de sécuriser les déplacements des cyclotouristes de plus en plus nombreux entre ces deux sites.

En effet, Port-de-Carhaix est le carrefour entre les voies vertes N°7 Roscoff / Concarneau, N°6 St-Mée n-Le-Grand / Camaret et le Canal de Nantes à Brest. Par ailleurs, la jonction créée le long de l'Hyères sur Cléden-Poher et Kergloff ne s'avère praticable que pour les vététistes et les marcheurs pendant l'été (zones inondables).

L'aménagement proposé est le suivant :

-Création sur l'accotement droit de la RD 769 et de la RD 264 dans le sens Lorient / Roscoff d'une voie d'une largeur de 2,50 m à 3 m en enduit ocre séparée de l'axe routier par des balises et des merlons.

-Au rond-point vers Cléden, les cyclotouristes seront dirigés vers la RD 48. Ils suivront ensuite le chemin d'exploitation, qui sera ré-empierre, puis la voie communale jusqu'au camping.

La longueur totale du cheminement est de 4,8 km.

Le coût des travaux s'élève à 240 000 € TTC, réalisation de la signalétique incluse.

Maître d'ouvrage de l'opération, le Conseil général du Finistère sollicite la participation de Poher communauté selon les clés de répartition définies dans le schéma départemental Vélo, à savoir :

-20 % du montant des travaux HT sur les routes départementales soit 36 000 € HT

-50 % du montant des travaux HT sur la voirie communale soit 9 000 € HT

Le montant total de la participation s'élève donc à 45 000 €.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de voter le versement d'une participation de 45 000 € au Conseil général du Finistère pour la réalisation de cette jonction.

ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'occasion du débat sur la réalisation de la jonction touristique port de carhaix/camping de la vallée de l'hyères, Monsieur Pierrot Belleguic, maire de Kergloff, soulève le problème de la voie communale de Kergloff qui mène de moulin Meur à Moulin du Roy : c'est une voie à vocation touristique et qui plus est, accidentogène. Il serait important de réfléchir à la façon dont on pourrait limiter la circulation.

Monsieur Belleguic demande donc qu'une réflexion soit menée au niveau communautaire sur son classement en voie touristique et qu'une prise en charge des coûts de fonctionnement et d'investissement soit envisagée par la communauté.

Monsieur Belleguic souhaite que cette demande soit portée au procès verbal de la séance.